



Le Guide des aides en Nouvelle-Aquitaine

APPEL À PROJET

DISPOSITIF DE L'U.E.

Fonds Régional d'innovation pour la formation 2020-2021

Publics concernés

Association , Collectivité territoriale , Entreprise , Établissement d'enseignement ,
Établissement public , Organisme de formation

Domaines secondaires

Économie territoriale , Innovation , Formation professionnelle , Numérique , Emploi ,
Orientation , Insertion professionnelle , Apprentissage , Éducation et formation

Date de fin de publication

31 décembre 2021

Le Fonds Régional pour l'Innovation dans la Formation en Nouvelle-Aquitaine vise à encourager toute forme d'innovation permettant de répondre aux objectifs de transformation du Pacte Régional d'investissement dans les compétences et d'innovation sociale de Néo-Terra. Le Fonds Régional pour l'Innovation dans la Formation entend soutenir l'ensemble des acteurs du système régional orientation-formation-emploi dans leurs actions. Pourront ainsi proposer des projets les porteurs suivants : les établissements et organismes de formation, les prescripteurs, les acteurs du Conseil en Evolution Professionnelle, les partenaires sociaux, les représentants des acteurs professionnels (branches professionnelles, OPCO, clusters), les SIAE et leur réseau, les entreprises, les EPCI, les associations... Afin de permettre aux acteurs de poursuivre leur dynamique d'innovation dans le contexte actuel, l'appel à projet du Fonds Régional pour l'Innovation dans la Formation 2020 est prolongé en 2021. Deux vagues de dépôts sont programmées afin de permettre aux porteurs de finaliser leurs candidatures dans de bonnes conditions

Échéances

Les porteurs de projet pourront déposer leur candidature durant les périodes indiquées ci-dessous :

Vague 1 : avant le 15 septembre 2020 pour une présentation en Commission Permanente du 23 novembre 2020 ;

Vague 2 : avant le 29 novembre 2020 pour une présentation à la première commission de l'année 2021.

En raison de la crise sanitaire, deux vagues de dépôts seront proposées afin de permettre aux porteurs de finaliser leurs candidatures dans de bonnes conditions :

Vague 3 : jusqu'au 31 janvier 2021 minuit

Vague 4 : jusqu'au 31 mai 2021 minuit

Objectifs

Renforcer la modernisation de l'appareil de formation par le développement d'outils numériques pour permettre l'individualisation des parcours et faciliter l'accès à la formation ;

Trouver des solutions innovantes permettant de mieux cibler et accompagner les publics cibles du Pacte Régional d'investissement dans les compétences et de leur proposer des modalités de formation plus adaptées (comme par exemple le développement de nouveaux modes d'accompagnement des publics afin de favoriser l'exercice d'une plus grande autonomie dans l'orientation et l'accès à la formation et à l'emploi) ;

Contribuer à la transformation numérique, écologique et pédagogique des organismes de formation ;

Contribuer à la transformation des organismes de formation et des modalités de formation via des projets portant sur de l'ingénierie, de la conception ou de l'expérimentation (offre de formation par blocs de compétences et / ou permettant des entrées-sorties permanentes, adaptation des contenus et des modalités d'organisation de la formation) ;

Concevoir des pédagogies innovantes en lien avec la transition numérique et avec de nouveaux modes d'apprentissage : sciences cognitives, apprendre à apprendre, pédagogie inversée, pédagogies collaboratives...

Bénéficiaires

Les projets proposés viseront les actifs et les apprenants de Nouvelle-Aquitaine.

Il est attendu des porteurs de projets une attention spécifique sur certains publics : les publics ciblés par le Pacte Régional d'investissement dans les compétences (personnes sans emploi dont le niveau de formation est inférieur ou égal au niveau 3 et celles de niveau 4 étant à la recherche d'un emploi depuis plus d'un an), les demandeurs d'emploi peu ou pas qualifiés, les jeunes suivis par les Missions Locales, les bénéficiaires du RSA, les apprentis, les personnes en situation de handicap, les personnes en situation d'illettrisme, les personnes placées sous main de justice, les personnes suivies dans le cadre de SIAE...

Critères de sélection

L'éligibilité des projets sera appréciée au regard des objectifs poursuivis par le Fonds l'Innovation dans la Formation. Une attention particulière sera portée au respect des critères suivants :

Seuls sont éligibles les projets qui se réalisent en Région Nouvelle-Aquitaine. Les projets soutenus pourront relever d'une ou plusieurs typologies d'innovation : pédagogique, de parcours, territoriale ou d'ingénierie de formation

L'utilité publique du projet au regard des enjeux formation du territoire, des publics et des entreprises est à démontrer. Elle doit pouvoir être mesurable à la fois dans les objectifs opérationnels et les indicateurs qui permettront d'apprécier leur réalisation et les livrables qui seront produits.

Une attention particulière sera portée sur les projets démontrant un ancrage territorial et une construction en cohérence avec les acteurs locaux, mais également aux projets à vocation Nouvelle-Aquitaine.

Il est attendu la construction d'un partenariat cohérent et incitant à la mutualisation des ressources.

La Région portera également une attention particulière aux projets pour lesquels la prise en compte spécifique des personnes en situation de handicap sera explorée et expérimentée via des modalités nouvelles et ciblées.

Comment faire ma demande ?

Le dossier de candidature et le volet budgétaire sont à retourner complétés et signés à la Région par courrier électronique avec pour objet : « Candidature 2020 » :
fondsregionalpourlinnovation@nouvelle-aquitaine.fr

Correspondants

Adéa GOBIN GONZALEZ

0547303406